

Voltaire

L'Affaire Sirven

Édition de Jacques Van den Heuvel

SUPERSTITION tolérance religieuse **LIBERTÉS**
HAINES guerres de Religion **PARRICIDE**
Traité sur la Tolérance **JUSTICE**
PERSÉCUTIONS **PRÉJUGÉS** **PROCES**
LIBERTÉ de CULTE Catholiques et PROTESTANTS
AFFAIRE CALAS folio classique

COLLECTION
FOLIO CLASSIQUE

Voltaire

L'Affaire Sirven

Édition de Jacques Van den Heuvel

Gallimard

PRÉFACE

*Vers 1760 vivait à Castres une famille protestante, la famille Sirven, composée du père, de la mère et de trois filles. Le chef de famille, Pierre-Paul Sirven, exerçait la profession de maître arpenteur-géomètre et de feudiste (chargé du droit féodal) : honnête fonctionnaire estimé dans toute la région. Le malheur voulut que la cadette de ses filles, Élisabeth, qui était faible d'esprit, disparût de la maison le 6 mars 1760. Après l'avoir cherchée toute une journée, Sirven apprit de la bouche de l'évêque qu'elle avait demandé à se faire catholique et à être conduite au couvent des Dames noires. Le désordre de sa raison y empira et, au bout de sept mois, elle fut rendue à ses parents. En juillet 1761, la famille se déplaça à Saint-Alby, près de Castres, où Sirven devait travailler quelques mois au terrier du châtelain d'Aigues-Fondes, M. d'Espérandieu. Le 15 décembre 1761, deux mois après le drame des Calas, Sirven soupa chez les d'Espérandieu avec l'abbé Bel, vicaire d'Aigues-Fondes. Il passa la nuit dans la chambre qu'on lui avait réservée près du salon, se leva à sept heures du matin, comme à l'accoutumée, et ne tarda pas à recevoir la visite d'un commissaire, qui venait l'informer que sa fille avait disparu au milieu de la nuit, qu'on ne l'avait pas retrouvée. Quinze jours plus tard, des enfants qui cherchaient des oiseaux dans les environs la découvrirent noyée dans un puits. Le procureur juridictionnel de Mazamet, Trinquier, mena l'enquête d'une manière particulièrement tendancieuse. C'était un personnage médiocre et borné, qui voulait à tout prix faire la preuve de la culpabilité de ces protestants. Le 19 janvier, les Sirven étaient décrétés d'arrestation. Effrayés par l'antécédent de l'affaire Calas^{*1}, ils s'enfuirent et se dispersèrent dans les montagnes autour de Castres. Après bien des péripéties, ils gagnèrent séparément la Suisse par des voies détournées, pour se retrouver enfin à Lausanne. Le 29 mars 1764, Sirven et sa femme furent déclarés « dûment atteints et convaincus du crime de parricide », condamnés à être pendus. Les deux filles, reconnues comme complices, étaient condamnées à assister à l'exécution de leurs parents, et bannies à perpétuité de la juridiction de*

Mazamet. Ce ne fut d'ailleurs que cinq mois après, le 11 septembre, que l'exécution eut lieu en effigie, médiocrement goûtée par une population qui n'avait jamais caché ses sympathies pour une famille infortunée.

Voltaire avait eu connaissance de l'affaire Sirven dès le printemps 1762. Il ajourna son lancement jusqu'au succès de sa campagne en faveur des Calas, ayant peur que les deux causes ne se nuisent l'une à l'autre. Mais, dès la fin de février 1765, il écrit à Élie de Beaumont pour lui signaler cette nouvelle affaire^{*2}. L'avocat ne semble pas avoir marqué un grand enthousiasme, et fit attendre son mémoire pendant près de deux ans – il faut dire qu'il était embarqué à ce moment-là dans un procès personnel qu'il menait contre des protestants. Lorsque le *factum* fut publié, en décembre 1766, dix-neuf avocats le signèrent. Mais l'appel présenté au Conseil du roi fut rejeté. Après de nombreux rebondissements, c'est le nouveau parlement installé à Toulouse par Maupeou qui acquitta les Sirven (novembre 1771), annulant la condamnation de 1764. Il aura fallu sept ans à Voltaire pour obtenir gain de cause.

*

Il n'est pas exagéré de dire que l'affaire Calas, l'épouvantable affaire qui, selon sa belle expression, a d'emblée « saisi toutes les puissances de son âme », et le précipite dans la plus exaltante des aventures, lui, le reclus de Ferney, a eu pour effet de révéler Voltaire à lui-même, en faisant coïncider pour la première fois ou presque deux aspects différents de son combat avec lequel s'était identifiée jusqu'ici son existence. D'abord cette longue série d'affaires personnelles, qui ont pour nom Desfontaines, Jean-Baptiste Rousseau, Maupertius, La Beaumelle, Lefranc de Pompignan, Fréron, et bien d'autres, et qui maintiennent dans une perpétuelle actualité de polémiques à conduire, de comptes à régler, de rancunes, voire de haines à assouvir : l'envers d'une autre affaire d'envergure qu'on s'appelle l'affaire Voltaire... Jusque-là, il ne s'était guère senti la vocation de justicier, de redresseur de torts pour quelqu'un d'autre que pour lui-même. Parallèlement, son œuvre militante, c'est-à-dire presque toute son œuvre, est jalonnée par ces procès qu'il intente au fanatisme à travers l'histoire, conçue elle aussi comme une série d'« affaires », avec son cortège de victimes implorant justice et vengeance. Jan Hus, Jérôme de Prague, Michel Servet, Anne Dubourg, Antoine, Urbain Grandier, Barneveldt, la maréchale d'Ancre, Vanini : longue chaîne de l'innocence persécutée, dont Calas sera présenté parfois comme le dernier maillon^{*3}. Son « horrible aventure » vient prendre place tout naturellement dans la lignée de ces « annales du crime », ce qui lui confère une valeur universelle. Mais, en même temps, elle permet à Voltaire de s'engager à fond pour une cause actuelle, en la faisant profiter de toute l'expérience acquise à travers ses luttes dans le domaine de la chicane, de la publicité, du scandale^{*4}.

Au fond, cette histoire des Calas, qui avait pu, au milieu de ses démêlés avec Genève

lui paraître inopportune, « dérangeante », tombe remarquablement à son heure. A moment où il intensifie sa lutte contre « l'Infâme », c'est pour Voltaire une affaire introuvable. Rien n'y manque en effet. Une monstrueuse erreur judiciaire, et voilà de quoi faire le procès de la procédure. Erreur commise par un parlement, et voilà de quoi s'en prendre à ces « Busiris en robe » que sont les juges jansénistes. De plus, ce parlement est celui de Toulouse, « terre d'élection du fanatisme », Toulouse au peuple superstitieux emporté qui a donné l'exemple de la Saint-Barthélemy et « solennise encore tous les ans nous apprend le Traité sur la Tolérance, par une procession et des feux de joie le jour où elle massacra quatre mille citoyens hérétiques il y a deux siècles » ; capitale de ce Midi « languedocien », peuplé d'« étranges Wisigoths » (ne pas oublier que, pour Voltaire surtout à partir des années soixante, la lumière est censée venir du Nord !). Enfin cette collusion entre l'appareil judiciaire et ce que l'Église offre de plus rétrograde, avec ses « monitoires » lus du haut de la chaire et enjoignant aux fidèles, sous peine d'excommunication, de révéler d'une affaire tout ce qui pouvait être venu à leur connaissance, avec ses processions expiatoires, avec ses Pénitents par le biais desquels n'était que trop facile d'attaquer les confréries, c'est-à-dire les ordres, et par derrière eux toute-puissance romaine : « On respecte toutes les confréries : elles sont édifiantes ; mais quelque grand bien qu'elles puissent faire à l'État, égale-t-il ce mal affreux qu'elles ont causé ? »

Autrement dit, un terrain de choix pour grandes manœuvres voltairiennes ! Voltaire en a le mérite de comprendre rapidement que, s'il devait gagner la partie, ce n'était certes pas en essayant de faire toute la lumière sur la mort de Marc-Antoine Calas, mais en poursuivant ces forces de la superstition qui s'étaient acharnées sans preuves décisives contre un innocent. Du même coup, l'histoire des Calas avait quelque chance de devenir une affaire dans la mesure où, selon l'excellente expression de René Pomeau, « l'erreur n'était plus imputable à des défaillances individuelles, mais à la collectivité même, dictant au tribunal un verdict de passion ou de haine ^{*5} ».

*

Lorsque Voltaire est persuadé que leur cas est exemplaire, il déclenche cette remarquable mécanique à élaborer les mythes, dont il connaît tous les rouages. Non sans prendre quelques libertés avec les faits. Mais ne chicanons pas Voltaire sur ces points de détail. Plus que d'habiletés d'avocat, il s'agit de l'organisation quasi spontanée des divers éléments du mythe, qui viennent s'intégrer comme d'eux-mêmes dans la perspective manichéenne de l'univers voltairien, selon la technique éprouvée de l'anecdote significative telle qu'on la trouve dans les Lettres philosophiques, ou évidemment dans les contes. D'un côté, une famille qui est le modèle de toutes les familles, où l'on aime Dieu, la patrie, le roi. Un père affectueux, bel échantillon de paternité sensible dans le goût du siècle, une mère

infiniment vertueuse (quitte à suggérer aux intimes que si elle l'eût été moins, et mieux faite, elle aurait conquis plus aisément les Parisiens), des enfants tendrement unis. Sans trop solliciter la réalité, Voltaire la prolonge imperceptiblement jusqu'aux abords de la fiction, et c'est ainsi que l'histoire des Calas s'enrichit de traits empruntés à des œuvres antérieures. Jouissant d'un bien honnête, avec des amis, Calas n'est pas sans faire penser, toutes proportions gardées, à cet autre « juste » qu'est Zadig, qui s'attire des ennuis par son innocence même et par l'envie qu'elle suscite. Le jeune Pierre et son ami Lavaysse ont « candeur » de Candide et, comme le jeune Westphalien, « les mœurs les plus douces ». En face d'eux, toutes les forces du mal qui s'appêtent à les assaillir, et avant tout la bêtise et la cruauté de la « vile populace », car, il faut le souligner, si les Calas ont fini par symboliser d'une certaine manière le peuple victime de l'arbitraire du pouvoir, Voltaire n'a jamais cessé de les présenter comme des victimes de l'arbitraire du peuple : « Voilà bien le peuple, voilà un tableau trop fidèle de ses excès^{*6} ! » Sur ces excès, Voltaire se penche en clinicien. Il en détaille tous les symptômes. C'est d'abord l'ignorance et le préjugé qui se fondent sur les apparences les plus « frivoles », au sens où l'entendaient les philosophes de l'école, c'est-à-dire les plus éloignées de l'expérience et de la raison : « Un peintre, nommé Matei, dit que sa femme lui avait dit qu'une nommée Mandrille lui avait dit qu'une inconnue lui avait dit d'avoir entendu les cris de Marc-Antoine Calas à une autre extrémité de la ville... » À la contagion de l'erreur et de la sottise vient s'ajouter celle du « zèle » et de la foi : « Alors il ne manqua plus au malheureux qui avait attenté sur soi-même que la canonisation : tout le peuple le regardait comme un saint ; quelques-uns l'invoquaient, d'autres allaient prier sur sa tombe, d'autres lui demandaient des miracles, d'autres racontaient ceux qu'il avait faits. » Le tout couronné par la « contagion de la rage », dans l'atmosphère à la fois burlesque et macabre qui caractérise l'« autodafé » de Candide : « On disait publiquement que l'échafaud sur lequel on rouerait les Calas serait le plus grand ornement de la fête. »

L'absurde, en cette affaire, côtoie souvent l'horrible ; il est donc normal, note Voltaire dans le Traité sur la Tolérance, certains endroits fassent « pouffer » en même temps qu'ils font frémir. Mais il est un autre registre, plus adapté à la gravité des circonstances. Voltaire l'adopte avec toute l'aisance que lui donnent quarante-cinq ans de métier convenablement travaillée, la matière Calas devient une excellente tragédie, la meilleure que Voltaire, à son dire, ait jamais fait représenter, et qui respecte toutes les règles du genre avec ses catastrophes soigneusement ménagées, son dosage savant de terreur et de pitié, son langage figé tout à coup dans la convention, « affreuse calamité », « moment fatal », « coups répétés du destin ». Fréron voyait juste lorsqu'il en raillait Voltaire : « La ténacité poétique s'échauffe ! » N'importe : malgré la convention, ce recours aux attitudes théâtrales constitue une étape importante dans le mouvement ascensionnel du mythe. De la populace fanatique de Toulouse, l'« horrible aventure » s'élève à la tragédie des « plus vertueux malheureux des êtres », avant d'atteindre les cimes de l'admirable Prière à Dieu du Traité

sur la Tolérance, vraie prière à un vrai Dieu, « celui de tous les êtres, de tous les monde de tous les temps », pour qu'il daigne « regarder en pitié les erreurs attachées à notre nature, et faire souvenir à tous les hommes qu'ils sont frères ».

Cette remarquable hauteur de vues à laquelle atteint Voltaire sur le plan métaphysique traduit l'exaltation intérieure, le « frémissement » qui se sont emparés de tout son être. Voltaire est « tout Calas » et, pendant de nombreux mois, les Calas furent tout Voltaire. Peu à peu il s'est laissé envahir par le mythe. La correspondance des années 1762 à 1765 porte la marque de cette obsession. C'est une affaire qui lui est devenue « plus chère que la vie » qu'il « n'abandonnera qu'en mourant ». Et puis, avec le plein succès de la réhabilitation, c'est elle qui l'abandonne. Alors, rien de plus émouvant que de voir dans le détail comme il essaie de se raccrocher à elle, en faisant tous ses efforts pour la prolonger. Lors du dénouement, en mars 1765 – « le plus beau cinquième acte qui soit au théâtre » –, ils ont versé, le petit Calas et lui, des larmes d'attendrissement. C'est « la philosophie toute seule qui a remporté cette victoire ». Nul doute que ces persécutés de la vie, auxquels, persécuté lui-même ou croyant l'être, il s'assimile en profondeur, n'aient pris leur place dans sa famille adoptive, mythique elle aussi, qu'il est en train de se constituer à Ferney, et que les Sirven, installés en Suisse, ne vont pas tarder à rejoindre.

*

« J'entreprends un nouveau procès dans le goût des Calas, et je n'ai pu m'en dispenser parce qu'un père, une mère et deux filles, remplis de vertu et condamnés au dernier supplice se sont réfugiés à ma porte, dans les larmes et le désespoir », écrit-il dans une lettre. Pendant longtemps, Voltaire s'était refusé à gêner le déroulement de l'affaire Calas en lançant celle des Sirven, redoublement de la tragédie toulousaine, mais singulièrement moins « intéressante » dans la mesure où, « malheureusement », il n'y avait eu ni prison, ni supplice, ni mort d'homme. « Comme on n'a été roué cette fois qu'en effigie, ironise Voltaire et qu'il n'y a qu'une famille entière réduite à la misère, cela ne vaut pas la peine qu'on en parle. » Il en parlera pourtant avec obstination ; pendant sept longues années il referra tout le chemin qui l'a mené à la réhabilitation des Calas, avec les mêmes étapes. Aspect répétitif qui n'est pas dû seulement au hasard des circonstances, mais traduit sans doute une recherche profonde de l'analogie, destinée à fonder idéalement une justice en la dérobaux contingences de l'éphémère. Voltaire se répète ; davantage, il se multiplie. C'est bientôt toute une série de protestants aux galères dont il va se faire le défenseur – les Chaumont, les Achard, les Espinas. Que Voltaire ait été en passe à cette époque de devenir le « Don Quichotte de tous les roués et de tous les pendus » est chose possible. Mais un Don Quichotte singulièrement averti du rapport des forces en présence, des formes que doit adopter son action, des limites qu'elle lui impose. Perspicace, efficace, voire opportuniste. En toute sincérité, d'ailleurs. Son analyse de l'« Infâme » est loin de recouper entièrement

celle des Encyclopédistes. Pour ces derniers, l'« Infâme », c'est le mélange indissociable de fanatisme et de l'arbitraire, l'amalgame de la superstition et du pouvoir, de tout le pouvoir. Diderot s'oppose doublement à Voltaire : à la fois en deçà de lui par sa prudence, et au-delà par son radicalisme intransigeant ; il redoute les éclats mais, lorsqu'il se laisse aller à exprimer pour lui-même le fond de sa pensée, dans *Le Neveu de Rameau* par exemple, n'hésite pas à inclure le souverain dans la « vile pantomime ». Tout à l'opposé, Voltaire croit fortement en la nécessité d'un maître unique, qui lui paraît le seul recours contre les tyrannies subalternes, en particulier ces Parlements, symboles des privilèges, des abus, des routines, en qui il s'est toujours refusé à voir, lui, l'expression d'une opinion publique montante : « Les Parlements crient contre le despotisme, mais ce sont eux qui font mourir les citoyens. »

C'est donc très logiquement qu'il s'adresse aux ministres et, par leur intermédiaire, au roi, en qui il met tous ses espoirs. Le *Traité sur la Tolérance* est donné comme « une requête que l'humanité présente très humblement au pouvoir et à la prudence ». Alors que dans son *Essai sur la société des gens de lettres et des grands*, d'Alembert prêche aux premiers à l'égard des seconds une réserve, une indifférence polies, Voltaire use de tous ses talents pour faire le siège des gens en place. Il sait que pour n'importe quelle affaire « il faut toujours trouver la porte du cabinet ». Il a retenu du grand siècle que l'« art de plaire consiste à se proportionner à son interlocuteur, à employer son langage, si l'on veut concilier ses faveurs. On peut admettre que Voltaire ait été tenu d'épouser, par souci d'efficacité, la ligne du pouvoir. N'oublions pas qu'il n'a cessé de trembler à l'idée qu'on vienne l'« enfumer dans son terrier ».

Mais le souvenir de la grande époque des « affaires » suffisait à tout magnifier^{*7}. C'est bien le défenseur des Calas que Paris acclame en 1778, à sa mort, puis, l'apostrophe débouchant sur l'apothéose^{*8}, conduit solennellement au Panthéon en 1791. En même temps s'ouvrait devant la postérité un grand procès, le procès Voltaire : c'est en Calas comme en Sirven qu'à son tour Voltaire trouverait ses meilleurs défenseurs.

JACQUES VAN DEN HEUVEL

*1. Négociant huguenot accusé du meurtre de son fils qui voulait se convertir au catholicisme ; il fut condamné et exécuté en 1762 (voir *L'Affaire Calas et autres affaires*, suivi du *Traité sur la Tolérance*, éd. Jacques Van den Heuvel, Folio classique).

*2. Lettre reproduite [ici](#).

*3. Comme on le voit dans la *Lettre sur Vanini*, dans *Lettres à S. A. Mgr le prince de *** sur Rabelais et sur d'autres auteurs accusés d'avoir mal parlé de la religion chrétienne* (1767).

*4. Deux exceptions cependant : Courtlitz, ce Franc-Comtois incarcéré à Spandau, dont Voltaire avait demandé grâce à Frédéric II pendant son séjour à Berlin, et surtout l'amiral anglais Byng exécuté au début de 1757, malgré les interventions de Voltaire, pour avoir capitulé devant le maréchal de Richelieu à Port-Mahon. (Voir *Précis du siècle de Louis XV*, chap. XXXII, dans *Voltaire, Œuvres historiques*, éd. René Pomeau, Bibliothèque de la Pléiade.)

*5. René Pomeau, « Nouveau regard sur le dossier Calas », revue *Europe*, juin 1962.

*6. *Mémoire de Donat Calas* (voir *L’Affaire Calas et autres affaires*, Folio classique, p. 55-67).

*7. Le bilan final des interventions de Voltaire dans le domaine de ce que l’édition de Kehl (Paris, 1784-1789, vol.) range sous la rubrique *Politique et Législation* est assez impressionnant : *Édit de Tolérance* de 1787 en faveur des protestants, abolition du servage dès le début de la Révolution, ainsi que de la torture (octobre 1789), réhabilitation du chevalier de La Barre par la Convention, réhabilitation complète des Calas, acquittement des Sirven, réforme de tout l’appareil judiciaire, etc.

*8. Selon l’expression de Lanson, à la fin de son *Voltaire*, réédité et mis à jour par René Pomeau en 1960, et dont nous tenons à signaler la remarquable qualité.

Note sur l'édition

Nous regroupons ici, autour de l'affaire Sirven, des textes qui sont tous de Voltaire mais d'un caractère différent.

Nous donnons d'abord quelques lettres de 1765 et 1766 montrant notamment les impatiences de Voltaire au sujet du factum qu'il avait demandé à l'avocat Élie de Beaumont, et qu'il attendit jusqu'à la fin de 1766.

Puis l'*Avis au public sur les parricides* (qui joignait solidement le cas de Calas et celui de Sirven), prêt dès juin 1766, et envoyé à divers princes allemands pour demander leur contribution. Entre-temps Voltaire s'était familiarisé avec le *Traité des délits et des peines* de Beccaria, et son *Commentaire* était prêt en juillet 1766, peu de temps après le supplice de Lally et celui du chevalier de La Barre.

Toutes ces « affaires » (Calas, Sirven, Lally, La Barre), ainsi que le *Traité sur la Tolérance* et le *Commentaire* de Beccaria, sont réunis dans *L'Affaire Calas et autres affaires* (Folio classique).

J. V. d. E.

L'AFFAIRE SIRVEN

[Lettres]

À M. ÉLIE DE BEAUMONT

À Ferney, 27 février [1765]

Mes yeux ne peuvent guère lire, monsieur ; mais ils peuvent encore pleurer, et vous m'en avez bien fait apercevoir. Je ne sais quelle impression faisaient sur les Romains les oraisons pour Cluentius et pour Roscius Amerinus ; mais il me paraît impossible que votre mémoire¹ ne porte pas la conviction dans l'esprit des juges, et l'attendrissement dans les cœurs. Je suis sûr que ce malheureux David est actuellement rongé de remords. Jouissez de l'honneur et du plaisir d'être le vengeur de l'innocence. Toute cette affaire vous a comblé de gloire. Il ne reste plus aux Toulousains qu'à vous faire amende honorable, en abolissant pour jamais leur infâme fête, en jetant au feu les habits de pénitents blancs, gris et noirs, et en établissant un fonds pour la famille Calas ; mais vous avez affaire à d'étranges Visigoths.

M. Damilaville² vous a-t-il parlé d'une autre famille de protestants exécutée en effigie à Castres, fugitive vers notre Suisse, et plongée dans la misère pour une aventure presque en tout semblable à celle des Calas ? On croit être au siècle des Albigeois quand on voit de telles horreurs ; on dit que nous sommes au siècle de la philosophie, mais il y a encore cent fanatiques contre un philosophe. Jugez quelles obligations nous vous avons.

Mille respects, je vous prie, à Mme de Beaumont, qui est si digne de vous appartenir.

À M. *** CONSEILLER AU PARLEMENT DE TOULOUSE

À Ferney, 19 avril [1765]

Monsieur, je ne vous fais point d'excuse de prendre la liberté de vous écrire sans avoir l'honneur d'être connu de vous. Un hasard singulier avait conduit dans mes retraites, sur les frontières de la Suisse, les enfants du malheureux Calas ; un autre hasard y amène la famille Sirven, condamnée à Castres, sur l'accusation ou plutôt sur le soupçon du même crime qu'on imputait aux Calas.

Le père et la mère sont accusés d'avoir noyé leur fille dans un puits, par principe de religion. Tant de parricides ne sont pas heureusement dans la nature humaine ; il peut avoir eu des dépositions formelles contre les Calas ; il n'y en a aucune contre les Sirven. J'ai vu le procès-verbal, j'ai longtemps interrogé cette famille déplorable ; je peux vous assurer, monsieur, que je n'ai jamais vu tant d'innocence accompagnée de tant de malheurs : c'est l'emportement du peuple du Languedoc contre les Calas qui déterminé la famille Sirven à fuir dès qu'elle se vit décrétée. Elle est actuellement errante, sans pain, ne vivant que de la compassion des étrangers. Je ne suis pas étonné qu'elle ait pris le parti de se soustraire à la fureur du peuple, mais je crois qu'elle doit avoir confiance dans l'équité de votre parlement.

Si le cri public, le nombre des témoins abusés par le fanatisme, la terreur, et le renversement d'esprit qui put empêcher les Calas de se bien défendre, firent succomber Calas le père, il n'en sera pas de même des Sirven. La raison de leur condamnation est dans leur fuite. Ils sont jugés par contumace, et c'est à votre rapport, monsieur, que la sentence a été confirmée par le parlement.

Je ne vous cèlerai point que l'exemple des Calas effraye les Sirven, et les empêche de se représenter. Il faut pourtant ou qu'ils perdent leur bien pour jamais, ou qu'ils purgent la contumace, ou qu'ils se pourvoient au Conseil du roi.

Vous sentez mieux que moi combien il serait désagréable que deux procès d'une telle nature fussent portés dans une année devant Sa Majesté ; et je sens, comme vous, que c'est bien plus convenable et bien plus digne de votre auguste corps que les Sirven implorent votre justice. Le public verra que si un amas de circonstances fatales a pu arracher des juges l'arrêt qui fit périr Calas, leur équité éclairée, n'étant pas entourée de mêmes pièges, n'en sera que plus déterminée à secourir l'innocence des Sirven.

Vous avez sous vos yeux toutes les pièces du procès : oserais-je vous supplier, monsieur, de les revoir ? Je suis persuadé que vous ne trouverez pas la plus légère preuve contre le père et la mère ; en ce cas, monsieur, j'ose vous conjurer d'être leur protecteur.

Me serait-il permis de vous demander encore une autre grâce ? c'est de faire lire ces mêmes pièces à quelques-uns des magistrats vos confrères. Si je pouvais être sûr que vous ni eux n'avez trouvé d'autre motif de la condamnation des Sirven que leur fuite ; je pouvais dissiper leurs craintes, uniquement fondées sur les préjugés du peuple, j'enverrais à vos pieds cette famille infortunée, digne de toute votre compassion : car, monsieur, si la populace des catholiques superstitieux croit les protestants capables d'être

parricides par piété, les protestants croient qu'on veut les rouer tous par dévotion, et ne pourrais ramener les Sirven que par la certitude entière que leurs juges connaissent leur procès et leur innocence. J'aurais le bonheur de prévenir l'éclat d'un nouveau procès au Conseil du roi, et de vous donner en même temps une preuve de ma confiance en vos lumières et en vos bontés. Pardonnez cette démarche que ma compassion pour le malheureux et ma vénération pour le parlement et pour votre personne me font faire d'un fond de mes déserts.

J'ai l'honneur d'être avec respect, monsieur, votre, etc.

À M. ÉLIE DE BEAUMONT

Ferney, 1 de février [1766]

Je vous assure, monsieur, qu'un des beaux jours de ma vie a été celui où j'ai reçu votre mémoire que vous avez daigné faire pour les Sirven¹. J'étais accablé de maux, ils ont tous été suspendus. J'ai envoyé chercher le bon Sirven ; je lui ai remis ces belles armes avec lesquelles vous défendez son innocence ; il les a baisées avec transport. J'ai peur qu'il n'efface quelques lignes avec les larmes de douleur et de joie que cet événement lui fait répandre. Je lui ai confié votre mémoire et vos questions ; il signera, et fera signer par ses filles, la consultation ; il paraphera toutes les pages, les filles les parapheront aussi ; il rappellera sa mémoire, autant qu'il pourra, pour répondre aux questions que vous voudrez daigner lui faire ; vous serez obéi en tout comme vous devez l'être. Il cherche actuellement des certificats ; j'ai écrit à Berne pour lui en procurer.

Permettez, monsieur, que je paye tous les avocats qui voudront recevoir les honoraires de la consultation. Je n'épargnerai ni dépenses ni soins pour vous seconder de loin dans les combats que vous livrez, avec tant de courage, en faveur de l'innocence. C'est rendre en effet service à la patrie, que de détruire les soupçons de tant de parricides. Les huguenots de France sont, à la vérité, bien sots et bien fous ; mais ce ne sont pas des monstres.

J'enverrai votre factum à tous les princes d'Allemagne, qui ne sont pas bigots ; je vous demande en grâce de me laisser le soin de le faire tenir aux puissances du Nord ; j'ai l'ambition de vouloir être la première trompette de votre gloire à Pétersbourg et à Moscou.

Vous m'avez ordonné de vous dire mon avis sur quelques petits détails qui ne me paraissent appartenir plus à un académicien qu'à un orateur ; j'ai usé et peut-être abusé de cette liberté ; vous serez, comme de raison, le juge de ces remarques. J'aurai l'honneur de vous les envoyer avec votre original ; mais, en attendant, il faut que je me livre au plaisir de

vous dire combien votre ouvrage m'a paru excellent, pour le fond et pour la forme. Cette consultation était bien plus difficile à faire que celle des Calas ; le sujet était moins tragique, l'objet de la requête moins favorable, les détails moins intéressants. Vous vous êtes tiré de toutes ces difficultés par un coup de l'art ; vous avez su rendre cette cause celle de la nation et du roi même. Vos mémoires sur les Calas sont de beaux morceaux d'éloquence, celui-ci est un effort du génie.

Je vois que vous avez envie de rejeter, dans les notes, quelques preuves et quelques réflexions de jurisprudence, qui peuvent couper le fil historique et ralentir l'intérêt. Je vous exhorte à suivre cette idée ; votre ouvrage sera une belle oraison de Cicéron, avec des notes de la main de l'auteur.

J'attends Sirven avec grande impatience pour relire votre chef-d'œuvre, et ce ne sera pas sans enthousiasme. Si j'avais votre éloquence, je vous exprimerais tout ce que vous m'avez fait sentir.

AVIS AU PUBLIC

SUR LES PARRICIDES IMPUTÉS AUX CALAS ET AUX SIRVEN²

[AVANT-PROPOS]

Voilà donc en France deux accusations de parricide pour cause de religion dans la même année, et deux familles juridiquement immolées par le fanatisme ! Le même préjugé qui étendait Calas sur la roue, à Toulouse, traînait à la potence la famille entière de Sirven, dans une juridiction de la même province ; et le même défenseur de l'innocence, M. Élie de Beaumont, avocat au parlement de Paris, qui a justifié les Calas, vient de justifier les Sirven par un mémoire signé de plusieurs avocats, mémoire qui démontre que le jugement contre les Sirven est encore plus absurde que l'arrêt contre les Calas³.

Voici en peu de mots le fait, dont le récit servira d'instruction pour les étrangers qui n'auront pu lire encore le factum de l'éloquent M. de Beaumont.

En 1761, dans le temps même que la famille protestante des Calas était dans les fers, accusée d'avoir assassiné Marc-Antoine Calas, qu'on supposait vouloir embrasser la religion catholique, il arriva qu'une fille du sieur Paul Sirven, commissaire à terrier du pays de Castres, fut présentée à l'évêque de Castres par une femme qui gouverne sa maison. L'évêque, apprenant que cette fille était d'une famille calviniste, la fait enfermer à Castres, dans une espèce de couvent qu'on appelle la *maison des régentes*⁴. On instruit de coups de fouet cette jeune fille dans la religion catholique, on la meurtrit de coups, elle devient folle, elle sort de sa prison, et, quelque temps après, elle va se jeter dans un puits au milieu de la campagne, loin de la maison de son père, vers un village nommé Mazamet. Aussitôt le juge du village raisonne ainsi : On va rouer, à Toulouse, Calas, brûler sa femme, qui sans doute ont pendu leur fils de peur qu'il n'allât à la messe ; je dois donc, à l'exemple de mes supérieurs, en faire autant des Sirven, qui sans doute ont noyé leur fille pour la même cause. Il est vrai que je n'ai aucune preuve que le père, la mère et les deux sœurs de cette fille l'aient assassinée ; mais j'entends dire qu'il n'y a pas

plus de preuves contre les Calas ; ainsi je ne risque rien. Peut-être c'en serait trop pour un juge de village de rouer et de brûler : j'aurai au moins le plaisir de pendre toute une famille huguenote, et je serai payé de mes vacations sur leurs biens confisqués. Pour plus de sûreté, ce fanatique imbécile fait visiter le cadavre par un médecin aussi savant en physique que le juge l'est en jurisprudence. Le médecin, tout étonné de ne point trouver l'estomac de la fille rempli d'eau, et ne sachant pas qu'il est impossible que l'eau entre dans un corps dont l'air ne peut sortir, conclut que la fille a été assommée, et ensuite jetée dans le puits. Un dévot du voisinage assure que toutes les familles protestantes sont dans cet usage. Enfin, après bien des procédures aussi irrégulières que les raisonnements étaient absurdes, le juge décrète de prise de corps le père, la mère, les sœurs de la décédée. À cette nouvelle Sirven assemble ses amis : tous sont certains de son innocence, mais l'aventure des Calas remplissait toute la province de terreur : ils conseillent à Sirven de ne point s'exposer à la démence du fanatisme ; il fuit avec sa femme et ses filles, c'était dans une saison rigoureuse. Cette troupe d'infortunés est dans la nécessité de traverser à pied des montagnes couvertes de neige ; une des filles de Sirven, mariée depuis un an, accouche sans secours dans le chemin, au milieu des glaces. Il faut que toute mourante qu'elle est, elle emporte son enfant mourant dans ses bras. Enfin, une des premières nouvelles que cette famille apprend quand elle est en lieu de sûreté, c'est que le père et la mère sont condamnés au dernier supplice, et que les deux sœurs, déclarées également coupables, sont bannies à perpétuité ; que leur bien est confisqué, et qu'il ne leur reste plus rien au monde que l'opprobre et la misère.

C'est ce qu'on peut voir plus au long dans le chef-d'œuvre de M. de Beaumont, avec les preuves complètes de la plus pure innocence et de la plus détestable injustice.

La Providence, qui a permis que les premières tentatives qui ont produit la justification de Calas, mort sur la roue, en Languedoc, vinssent du fond des montagnes des déserts voisins de la Suisse, a voulu encore que la vengeance des Sirven vînt de ces mêmes solitudes. Les enfants de Calas s'y réfugièrent ; la famille de Sirven y chercha un asile dans le même temps. Les hommes compatissants et vraiment religieux qui ont eu la consolation de servir ces deux familles infortunées, et qui les premiers ont respecté leurs désastres et leur vertu, ne purent alors faire présenter des requêtes pour les Sirven comme pour les Calas, parce que le procès criminel contre les Sirven s'instruisit plus lentement, et dura plus longtemps. Et puis comment une famille errante, à quatre cent milles de sa patrie, pouvait-elle recouvrer les pièces nécessaires à sa justification ? Qui pouvaient un père accablé, une femme mourante, et qui en effet est morte de sa douleur, et deux filles aussi malheureuses que le père et la mère ? Il fallait demander juridiquement la copie de leur procès ; des formes peut-être nécessaires, mais dont l'effet est souvent d'opprimer l'innocent et le pauvre, ne le permettaient pas. Leurs parents intimidés, n'osaient même leur écrire ; tout ce que cette famille put apprendre dans un

pays étranger, c'est qu'elle avait été condamnée au supplice dans sa patrie. Si on savait combien il a fallu de soins et de peines pour arracher enfin quelques preuves juridiques en leur faveur, on en serait effrayé. Par quelle fatalité est-il si aisé d'opprimer, et si difficile de secourir ?

On n'a pu employer pour les Sirven les mêmes formes de justice dont on s'est servi pour les Calas, parce que les Calas avaient été condamnés par un parlement, et que les Sirven ne l'ont été que par des juges subalternes, dont la sentence ressortit à ce même parlement. Nous ne répéterons rien ici de ce qu'a dit l'éloquent et généreux M. de Beaumont ; mais, ayant considéré combien ces deux aventures sont étroitement unies par l'intérêt du genre humain, nous avons cru qu'il est du même intérêt d'attaquer dans sa source le fanatisme qui les a produites. Il ne s'agit que de deux familles obscures ; mais quand la créature la plus ignorée meurt de la même contagion qui a longtemps désolé la terre, elle avertit le monde entier que ce poison subsiste encore. Tous les hommes doivent se tenir sur leurs gardes ; et, s'il est quelques médecins, ils doivent chercher les remèdes qui peuvent détruire les principes de la mortalité universelle.

Il se peut encore que les formes de la jurisprudence ne permettent pas que la requête des Sirven soit admise au Conseil du roi de France, mais elle l'est par le public ; ce jugement de tous les juges a prononcé. C'est donc à lui que nous nous adressons ; c'est d'après lui que nous allons parler.

EXEMPLES DU FANATISME EN GÉNÉRAL

Le genre humain a toujours été livré aux erreurs : toutes n'ont pas été meurtrières. On a pu ignorer que notre globe tourne autour du soleil ; on a pu croire aux diseurs de bonne aventure, aux revenants ; on a pu croire que les oiseaux annoncent l'avenir ; qu'on enchante les serpents ; que l'on peut faire naître des animaux bigarrés en présentant aux mères des objets diversement colorés ; on a pu se persuader que dans le décours de la lune la moelle des os diminue ; que les graines doivent pourrir pour germer⁵, etc. Ces inepties au moins n'ont produit ni persécutions, ni discordes, ni meurtres.

Il est d'autres démenances qui ont troublé la terre, d'autres folies qui l'ont inondée de sang. On ne sait point assez, par exemple, combien de misérables ont été livrés aux bourreaux par des juges ignorants, qui les condamnèrent aux flammes tranquillement et sans scrupule sur une accusation de sorcellerie. Il n'y a point eu de tribunal dans l'Europe chrétienne qui ne se soit souillé très souvent par de tels assassinats juridiques pendant quinze siècles entiers ; et, quand je dirai que parmi les chrétiens il y a eu plus de cent mille victimes de cette jurisprudence idiote et barbare, et que la plupart étaient des femmes et des filles innocentes, je ne dirai pas encore assez.

Les bibliothèques sont remplies de livres concernant la jurisprudence de la sorcellerie ; toutes les décisions de ces juges y sont fondées sur l'exemple des magiciens de Pharaon, de la pythonisse d'Endor, des possédés dont il est parlé dans l'*Évangile*, des apôtres envoyés expressément pour chasser les diables des corps des possédés. Personne n'osait seulement alléguer, par pitié pour le genre humain, que Dieu a permis autrefois les possessions et les sortilèges, et ne les permettre plus aujourd'hui. Cette distinction aurait paru criminelle ; on voulait absolument des victimes. Le christianisme fut toujours souillé de cette absurde barbarie ; tous les Pères de l'Église crurent à la magie ; plus de cinquante conciles prononcèrent anathème contre ceux qui faisaient entrer le diable dans le corps des hommes par la vertu de leurs paroles. L'erreur universelle était sacrée ; les hommes d'État qui pouvaient détromper les peuples n'y pensèrent pas ; ils étaient trop entraînés par le torrent des affaires ; ils craignaient le pouvoir du préjugé ; ils voyaient que ce fanatisme était né du sein de la religion même ; ils n'osaient frapper ce fils dénaturé, de peur de blesser la mère : ils aimèrent mieux s'exposer à être eux-mêmes les esclaves de l'erreur populaire que la combattre.

Les princes, les rois, ont payé chèrement la faute qu'ils ont faite d'encourager la superstition du vulgaire. Ne fit-on pas croire au peuple de Paris que le roi Henri I^{er} employait les sortilèges dans ses dévotions ? et ne se servit-on pas longtemps d'opérations magiques pour lui ôter une malheureuse vie que le couteau d'un jacobin⁶ trancha plus sûrement que n'eût fait tout l'enfer évoqué par des conjurations ?

Des fourbes ne voulurent-ils pas conduire à Rome Marthe Brossier, la possédée pour accuser Henri IV, au nom du diable, de n'être pas bon catholique ? Chaque année dans ces temps à demi sauvages auxquels nous touchons, était marquée par de semblables aventures. Tout ce qui restait de la Ligue à Paris ne publia-t-il pas que le diable avait tordu le cou à la belle Gabrielle d'Estrées ?

On ne devrait pas, dit-on, reproduire aujourd'hui ces histoires si honteuses pour la nature humaine ; et moi, je dis qu'il en faut parler mille fois, qu'il faut les rendre sans cesse présentes à l'esprit des hommes. Il faut répéter que le malheureux prêtre Urbain Grandier⁷ fut condamné aux flammes par des juges ignorants et vendus à un ministre sanguinaire. L'innocence de Grandier était évidente ; mais des religieuses assuraient qu'elles l'avaient ensorcelé, et c'en était assez. On oubliait Dieu pour ne parler que du diable. Il arrivait nécessairement que les prêtres ayant fait un article de foi du commerce des hommes avec le diable, et les juges regardant ce prétendu crime comme aussi réel et aussi commun que le larcin, il se trouva parmi nous plus de sorciers que de voleurs.

Ce furent donc nos rituels et notre jurisprudence, fondée sur les décrets de Gratien qui formèrent en effet des magiciens. Le peuple imbécile disait : Nos prêtres excommunient, exorcisent ceux qui ont fait des pactes avec le diable ; nos juges les font brûler : il est donc très certain qu'on peut faire des marchés avec le diable ; or, si ces marchés sont secrets, si Belzébuth nous tient parole, nous serons enrichis en une seule nuit ; il ne nous en coûtera que d'aller au sabbat ; la crainte d'être découverts ne doit pas l'emporter sur l'espérance des biens infinis que le diable peut nous faire. D'ailleurs Belzébuth, plus puissant que nos juges, nous peut secourir contre eux. Ainsi raisonnèrent ces misérables ; et plus les juges fanatiques allumaient de bûchers, plus il se trouva d'idiots qui les affrontaient.

Mais il y avait encore plus d'accusateurs que de criminels. Une fille devenait-elle grosse sans que l'on connût son amant, c'était le diable qui lui avait fait un enfant. Quelques laboureurs s'étaient-ils procuré par leur travail une récolte plus abondante que celle de leurs voisins, c'est qu'ils étaient sorciers : l'Inquisition les brûlait, et vendait leur bien à son profit. Le pape déléguait dans toute l'Allemagne et ailleurs des juges qui livraient les victimes au bras séculier, de sorte que les laïques ne furent très longtemps que les archers et les bourreaux des prêtres. Il en est encore ainsi en Espagne et en Portugal.

Plus une province était ignorante et grossière, plus l'empire du diable y était reconnu. Nous avons un recueil des arrêts rendus en Franche-Comté contre les sorciers fait en 1607, par un grand juge de Saint-Claude, nommé Boguet⁸, et approuvé par plusieurs évêques. On mettrait aujourd'hui dans l'hôpital des fous un homme qui écrirait un pareil ouvrage ; mais alors tous les autres juges étaient aussi cruellement insensés que lui. Chaque province eut un pareil registre. Enfin, lorsque la philosophie a commencé à éclairer un peu les hommes, on a cessé de poursuivre les sorciers, et ils ont disparu de la terre.

DES PARRICIDES

J'ose dire qu'il en est ainsi des parricides. Que les juges du Languedoc cessent de croire légèrement que tout père de famille protestant commence par assassiner ses enfants dès qu'il soupçonne qu'ils ont quelque penchant pour la créance romaine, et alors il n'y aura plus de procès de parricides. Ce crime est encore plus rare en effet que celui de faire un pacte avec le diable : car il se peut que des femmes imbéciles, à qui leur curé aura fait accroire dans son prône qu'on peut aller coucher avec un bouc au sabbat, conçoivent par ce prône même l'envie d'aller au sabbat, et d'y coucher avec un bouc. C'est dans la nature que, s'étant frottées d'onguent, elles rêvent pendant la nuit qu'elles ont

eu les faveurs du diable ; mais il n'est pas dans la nature que les pères et les mères égorgent leurs enfants pour plaire à Dieu, et cependant si l'on continuait à soupçonner qu'il est ordinaire aux protestants d'assassiner leurs enfants de peur qu'ils ne se fassent catholiques, on leur rendrait enfin la religion catholique si odieuse qu'on pourrait venir bout d'étouffer la nature dans quelques malheureux pères fanatiques, et leur donner l'impulsion de commettre le crime qu'on suppose si légèrement.

Un auteur italien rapporte qu'en Calabre un moine s'avisa d'aller prêcher de village en village contre la bestialité, et en fit des peintures si vives qu'il se trouva, trois mois après, plus de cinquante femmes accusées de cette horreur.

LA TOLÉRANCE PEUT SEULE RENDRE LA SOCIÉTÉ SUPPORTABLE

C'est une passion bien terrible que cet orgueil qui veut forcer les hommes à penser comme nous ; mais n'est-ce pas une extrême folie de croire les ramener à nos dogmes et les révoltant continuellement par les calomnies les plus atroces, en les persécutant, en les traînant aux galères, à la potence, sur la roue et dans les flammes ?

Un prêtre irlandais a écrit depuis peu, dans une brochure à la vérité ignorée⁹, mais enfin il a écrit, et il a entendu dire à d'autres, que nous venons cent ans trop tard pour élever nos voix contre l'intolérance, que la barbarie a fait place à la douceur, qu'il n'est plus temps de se plaindre. Je répondrai à ceux qui parlent ainsi : Voyez ce qui se passe sous vos yeux, et si vous avez un cœur humain vous joindrez votre compassion à la nôtre. On a pendu en France huit malheureux prédicants, depuis l'année 1745. Les billets de confession ont excité mille troubles ; enfin un malheureux fanatique de la lie du peuple ayant assassiné son roi en 1757¹⁰, a répondu devant le parlement, à son premier interrogatoire, qu'il avait commis ce parricide par principe de religion, et il a ajouté ces mots funestes : « Qui n'est bon que pour soi n'est bon à rien. » De qui les tenait-il ? qui faisait parler ainsi un cuistre de collègue, un misérable valet ? Il a soutenu à la torture non seulement que son assassinat était « une œuvre méritoire », mais qu'il l'avait entendu dire à tous les prêtres dans la grand-salle du Palais où l'on rend la justice.

La contagion du fanatisme subsiste donc encore. Ce poison est si peu détruit qu'un prêtre du pays des Calas et des Sirven a fait imprimer, il y a quelques années, l'apologie de la Saint-Barthélemy¹¹. Un autre a publié la justification des meurtriers du curé Urbain Grandier ; et quand le *Traité* aussi utile qu'humain *de la Tolérance* a paru en France, on n'a pas osé en permettre le débit publiquement. Ce traité a fait à la vérité quelque bien ; il a dissipé quelques préjugés ; il a inspiré de l'horreur pour les persécutions et pour le fanatisme ; mais, dans ce tableau des barbaries religieuses, l'auteur a omis bien des traits qui auraient rendu le tableau plus terrible, et l'instruction plus frappante.

On a reproché à l'auteur d'avoir été un peu trop loin lorsque, pour montrer combien la persécution est détestable et insensée, il introduit un parent de Ravallac, proposant au jésuite Le Tellier d'empoisonner tous les jansénistes. Cette fiction pourrait en effet paraître trop outrée à quiconque ne sait pas jusqu'où peut aller la rage folle du fanatisme. On sera bien surpris quand on apprendra que ce qui est une fiction dans le *Traité de Tolérance* est une vérité historique.

On voit en effet dans l'*Histoire de la réformation de Suisse* que, pour prévenir le grand changement qui était près d'éclater, des prêtres subornèrent à Genève, en 1536, une servante pour empoisonner trois principaux auteurs de la réforme, et que le poison n'ayant pas été assez fort, ils en mirent un plus violent dans le pain et le vin de la communion publique, afin d'exterminer en un seul matin tous les nouveaux réformés, de faire triompher l'Église de Dieu*. *1

L'auteur du *Traité de la Tolérance* n'a point parlé des supplices horribles dans lesquels on a fait périr tant de malheureux aux vallées du Piémont. Il a passé sous silence le massacre de six cents habitants de la Valteline, hommes, femmes, enfants, que les catholiques égorgèrent un dimanche, au mois de septembre 1620. Je ne dirai pas que ce fut avec l'aveu et avec le secours de l'archevêque de Milan, Charles Borromée, dont on a fait un saint. Quelques écrivains passionnés ont assuré ce fait, que je suis très loin de croire ; mais je dis qu'il n'y a guère dans l'Europe de ville et de bourg où le sang n'ait coulé pour des querelles de religion ; je dis que l'espèce humaine en a sensiblement diminué, parce qu'on massacrait les femmes et les filles aussi bien que les hommes ; je dis que l'Europe serait plus peuplée d'un tiers s'il n'y avait point eu d'arguments théologiques. Je dis enfin que, loin d'oublier ces temps abominables, il faut les remettre fréquemment sous nos yeux pour en inspirer une horreur éternelle, et que c'est à notre siècle à faire amende honorable, par la tolérance, pour ce long amas de crimes que l'intolérance a fait commettre pendant seize siècles de barbarie.

Qu'on ne dise donc point qu'il ne reste plus de traces du fanatisme affreux et de l'intolérantisme : elles sont encore partout, elles sont dans les pays mêmes qui passent pour les plus humains. Les prédicants luthériens et calvinistes, s'ils étaient les maîtres, seraient peut-être aussi impitoyables, aussi durs, aussi insolents qu'ils reprochent à leurs antagonistes de l'être. La loi barbare qu'aucun catholique ne peut demeurer plus de trois jours dans certains pays protestants n'est point encore révoquée. Un Italien, un Français, un Autrichien, ne peut posséder une maison, un arpent de terre, dans leur territoire, tandis qu'au moins on permet en France qu'un citoyen inconnu de Genève ou de Schaffouse achète des terres seigneuriales. Si un Français, au contraire, voulait acheter un domaine dans les républiques protestantes dont je parle, et si le gouvernement fermait sagement les yeux, il y a encore des âmes de boue qui s'élèveraient contre cette humanité tolérante.

Un des grands aliments de l'intolérance, et de la haine des citoyens contre leurs compatriotes, est ce malheureux usage de perpétuer les divisions par des monuments et par des fêtes. Telle est la procession annuelle de Toulouse, dans laquelle on remercie Dieu solennellement de quatre mille meurtres¹² : elle a été défendue par plusieurs ordonnances de nos rois, et n'a point encore été abolie. On insulte dévotement, chaque année, la religion et le trône par cette cérémonie barbare ; l'insulte redouble à la fin de chaque siècle avec la solennité. Ce sont là les jeux séculaires de Toulouse ; elle demande alors une indulgence plénière au pape en faveur de la procession. Elle a besoin sans doute d'indulgence ; mais on n'en mérite pas quand on éternise le fanatisme.

La dernière cérémonie séculaire se fit en 1762, au temps même où l'on fit expirer Calas sur la roue. On remerciait Dieu d'un côté, et de l'autre on massacrait l'innocence. La postérité pourra-t-elle croire à quel excès se porte de nos jours la superstition dans cette malheureuse solennité ?

D'abord les savetiers, en habit de cérémonie, portent la tête du premier évêque de Toulouse, prince du Péloponnèse, qui siégeait incontestablement à Toulouse avant la mort de Jésus-Christ. Ensuite viennent les couvreurs, chargés des os de tous les enfants qu'Hérode fit égorger, il y a dix-sept cent soixante et six ans ; et quoique ces enfants aient été enterrés à Éphèse, comme les onze mille vierges à Cologne, au vu et su de tout le monde, ils n'en sont pas moins enchâssés à Toulouse. Les fripiers étalent un morceau de la robe de la Vierge. Les reliques de saint Pierre et de saint Paul sont portées par les frères tailleurs. Trente corps morts paraissent ensuite dans cette marche. Plût à Dieu qu'on s'en tint à ces spectacles ! La piété trompée n'en est pas moins pitié. Le sot peuple peut à toute force remplir ses devoirs (surtout quand la police est exacte), quoiqu'il porte en procession les os de quatorze mille enfants tués par l'ordre censé d'Hérode dans Bethléem. Mais tant de corps morts, qui ne servent en ce jour qu'à renouveler la mémoire de quatre mille citoyens égorgés en 1562, ne peuvent faire sur les cerveaux des vivants qu'une impression funeste. Ajoutez que les pénitents blancs et noirs, marchant à cette procession avec un masque de drap sur le visage, ressemblent à des revenants qui augmentent l'horreur de cette fête lugubre. On en sort la tête remplie de fantômes, le cœur saisi de l'esprit de fanatisme, et rempli de fiel contre ses frères, que cette procession outrage. C'est ainsi qu'on sortait autrefois de la chambre des méditations chez les jésuites : l'imagination s'enflamme à ces objets, l'âme devient atroce et implacable.

Malheureux humains ! ayez des fêtes qui adoucissent les mœurs, qui portent à la clémence, à la douceur, à la charité. Célébrez la journée de Fontenoy, où tous les ennemis blessés furent portés avec les nôtres dans les mêmes maisons, dans les mêmes hôpitaux, où ils furent traités, soignés avec le même empressement.

Célébrez la générosité des Anglais qui firent une souscription en faveur de nos

- [*After All: Last Poems book*](#)
- [download Fodor's Croatia: with a Side Trip to Montenegro \(Full-color Travel Guide\) online](#)
- [click Let the Right One In pdf](#)
- [download online Vane Pursuit \(Peter Shandy, Book 7\)](#)
- [*CSS Master book*](#)

- <http://monkeybubblemedia.com/lib/Put--em-Up--Fruit--A-Preserving-Guide---Cookbook.pdf>
- <http://flog.co.id/library/Anatomy--A-Photographic-Atlas--8th-Edition---Color-Atlas-of-Anatomy-a-Photographic-Study-of-the-Human-Body-.pdf>
- <http://test.markblaustein.com/library/Let-the-Right-One-In.pdf>
- <http://fortune-touko.com/library/On-the-Front-Line--True-World-War-I-Stories.pdf>
- <http://patrickvincitore.com/?ebooks/The-Derrida-Dictionary.pdf>